



## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL LUNDI 13 MARS 2023 A 18H

*Date de convocation : le 7 mars 2023*

Le lundi 13 mars à 18h s'est tenue la 1<sup>ère</sup> réunion 2023 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes.

### ÉTAIENT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS :

Jean-Pierre	MAUREL	Titulaire	BERNEUIL	
Sylvie	DUMAND	Suppléante	BEURLAY	
Gérard	GANDAUBER	Titulaire	BEURLAY	
Gérard	PERRIN	Titulaire	BURIE	
Jean-Luc	MARCHAIS	Titulaire	BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Jean-Luc	FOURRE	Titulaire 2	CHANIER	
Jean-Luc	GRAVELLE	Suppléant 1	CHANIER	
Christian	GARRAUD	Suppléant	CHERAC	
Laurent	WOZNIEZKO	Suppléant	COLOMBIERS	
Sylvie	BARDEY	Suppléant	CORME-ROYAL	
Françoise	BARBAUD	Titulaire	COURCOURY	
Pascal	GILLARD	Titulaire	ECOYEUX	Mandataire de Amanda LESPINASSE – Saint- Georges-des-Coteaux
Laurent	MICHAUD	Titulaire	ECURAT	
Francis	GRELLIER	Titulaire	FONTCOUVERTE	
Jacky	MICHAUD	Titulaire	GEAY	
Stéphanie	VALERI	Titulaire	JAZENNES	
Daniel	DE MINAC	Titulaire	LA CLISSE	
Ludovic	NORIGEON	Suppléant	LA JARD	
Laurent	GOINAUD	Titulaire	LE DOUHET	
Philippe	CHASSERIAU	Titulaire	LE SEURE	
Christian	HILLAIRET	Titulaire	LES ESSARDS	
Bernadette	HADJ	Titulaire	LES GONDS	
Francis	ROTURIER	Titulaire	LUCHAT	
Véronique	LAPREE	Titulaire	MEURSAC	
Philippe	ROUET	Titulaire	MONTILS	
Lionel	DURAND	Titulaire	NANCRAS	
Brigitte	BOURSIQUOT	Suppléante	NIEUL-LES-SAINTE	
Pierre	TUAL	Titulaire	PISANY	Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes
Jean-François	BON	Titulaire	PONT-L'ABBE-D'ARNOULT	
Sylvain	BARREAU	Titulaire	PORT-D'ENVAUX	
Martine	MIRANDE	Titulaire	PREGUILLAC	
Marie-Line	CHAUVE	Titulaire	RETAUD	

Philippe	SOULISSE	Titulaire	RIOUX	
Patrice	CABIAC	Suppléant	ROMEGOUX	
Nicole	MAURIN	Titulaire	SAINT-ANDRE-DE-LIDON	
Bernard	COMBEAU	Titulaire	SAINT-BRIS-DES-BOIS	
Philippe	GACHET	Titulaire	SAINTE-GEMME	
Monique	RIVIERE	Titulaire	SAINTE-RADEGONDE	
Philippe	CALLAUD	Titulaire 5	SAINTES	
Bruno	DRAPRON	Titulaire 1	SAINTES	Mandataire de Marie-Line CHEMINADE - Saintes
Joël	TERRIEN	Titulaire 4	SAINTES	Mandataire de Martine BUFFET - Saintes
Charlotte	TOUSSAINT	Suppléant 4	SAINTES	
Jean-Marc	AUDOUIN	Titulaire	SAINT-SAUVANT	
Corinne	PEQUIGNOT	Titulaire	SAINT-SEVER-DE SAINTONGE	
Lyliane	SIGNAT	Suppléant	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	
Christian	BARBIER	Titulaire	SAINT-VAIZE	
Chantal	GORNET	Titulaire	TANZAC	
Brigitte	CHOLLET	Titulaire	THAIMS	
Jean-Pierre	BRUNET	Titulaire	THENAC	
Catherine	HERAULT	Titulaire	THEZAC	
Marie-Claude	PELLETIER	Suppléante	TRIZAY	
Bernard	CHATEAUGIRON	Titulaire	VARZAY	
Jacques	MELLOUL	Titulaire	VENERAND	
Jean	GEAY	Titulaire	VIROLLET	

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

Florence	CAILLAUD	Suppléant	CHERMIGNAC	
Béatrice	AUDEBERT	Suppléant	CRAVANS	
Marie-Isabelle	COPLEY	Suppléant	GEMOZAC	
Jean-Pierre	MORDANT	Titulaire	GEMOZAC	
Alexandre	ARNAUD	Suppléant	LA CHAPELLE DES POTS	
Patrice	SALLAFRANQUE	Titulaire	LA CHAPELLE DES POTS	
Lydia	MARTINAUD	Suppléant	LA CLISSE	
Mikaël	MOINET	Titulaire	NIEUL-LES-SAINTES	
Martine	BUFFET	Titulaire 6	SAINTES	Pouvoir à Joël TERRIEN - Saintes
Marie-Line	CHEMINADE	Titulaire 2	SAINTES	Pouvoir à Bruno DRAPRON - Saintes
Pierre	DIETZ	Titulaire 8	SAINTES	Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany
François	EHLINGER	Titulaire 9	SAINTES	
Amanda	LESPINASSE	Titulaire	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX	Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux
Frédéric	ROUAN	Suppléant	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX	
Jean-Michel	GALLET	Titulaire	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	
Valérie	LONGUET	Titulaire	SOULIGNONNES	
Gérard	BOUTON	Titulaire	TESSON	

**ÉTAIENT PRESENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES PERSONNES INVITEES :**

Patrick	MACHEFERT	Maire de Souligonnes
---------	-----------	----------------------

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, se réunit pour la 1<sup>ère</sup> fois de l'année, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h05.

Monsieur Bruno DRAPRON, Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes et Maire de la commune de Saintes est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente ensuite les absents excusés (cf. ci-dessus) et l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Président, en préambule, fait un point sur le personnel du Pays de Saintonge Romane. En effet, l'équipe du Pays connaît quelques difficultés à travers le décès du chef de projet SIG survenu en début d'année, l'arrêt maladie de l'agent en charge des finances et du personnel et le départ de l'animateur-gestionnaire du programme LEADER dans deux mois. Monsieur le Président indique que des recrutements auront donc lieu pour remplacer le chef de projet SIG et l'animateur-gestionnaire du Programme LEADER. Il présente Aline JAMIN, mise à disposition par le Centre de Gestion qui remplace la personne en charge des finances et du personnel.

Monsieur le Président remercie le Directeur Général des Services pour avoir réalisé le budget dans un délai très court mais également l'ensemble des agents pour leur volonté d'assurer leur engagement et leur volonté d'assurer le service comme il se doit.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07/12/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-25, L. 5211-2 et L. 5711-1,

Monsieur TUAL soumet aux voix le procès-verbal de la séance précédente du 7 décembre 2022 ; il demande s'il y a des observations.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## Finances

### 1. Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire [Décision]

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un temps d'échanges et de discussion des orientations budgétaires de la collectivité et d'information des élus sur sa situation.

Le DOB favorise l'appropriation des politiques publiques du Pays au travers des discussions qu'elles soulèvent, et ce faisant, favorise également le fonctionnement du Comité Syndical.

Le rapport d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, précise :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (en fonctionnement et investissement) ;
- la structure des effectifs et les charges de personnel ;
- les perspectives d'évolution retenues en matière de concours financiers et de subventions (pour le Pays de Saintonge Romane c'est la question des relations financières avec les EPCI membres) ;
- et, le cas échéant, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives d'évolution.

Ce document présente les éléments factuels retenus pour alimenter le débat. Il donne ainsi une tendance sur les orientations constatées et à venir.

Monsieur le Président indique en introduction qu'une augmentation de la cotisation est demandée.

Monsieur ROUET, Vice-Président en charge des Finances, présente le Rapport d'Orientations Budgétaires. Il remercie Monsieur le Directeur Général des Services d'avoir pris en main la réalisation de ce Débat d'Orientations Budgétaires en l'absence de l'agent en charge de cette mission.

Il indique que les services fiscaux n'ont pas pu transmettre les comptes administratifs 2022 pour ce Comité Syndical. Il précise donc que la présentation qui est faite ce soir est susceptible d'être modifiée.

### A – La situation financière fin 2022

#### Résultat de l'exercice 2022

Le résultat annuel est de 10 669,86€ pour cette année 2022, qui était une année de transition suite à la mise en place de la feuille de route du Pays de Saintonge Romane. Le résultat cumulé se porte donc à 29 496,24€ qui permet d'aborder l'année 2023 sans déficit pour la troisième année consécutive.

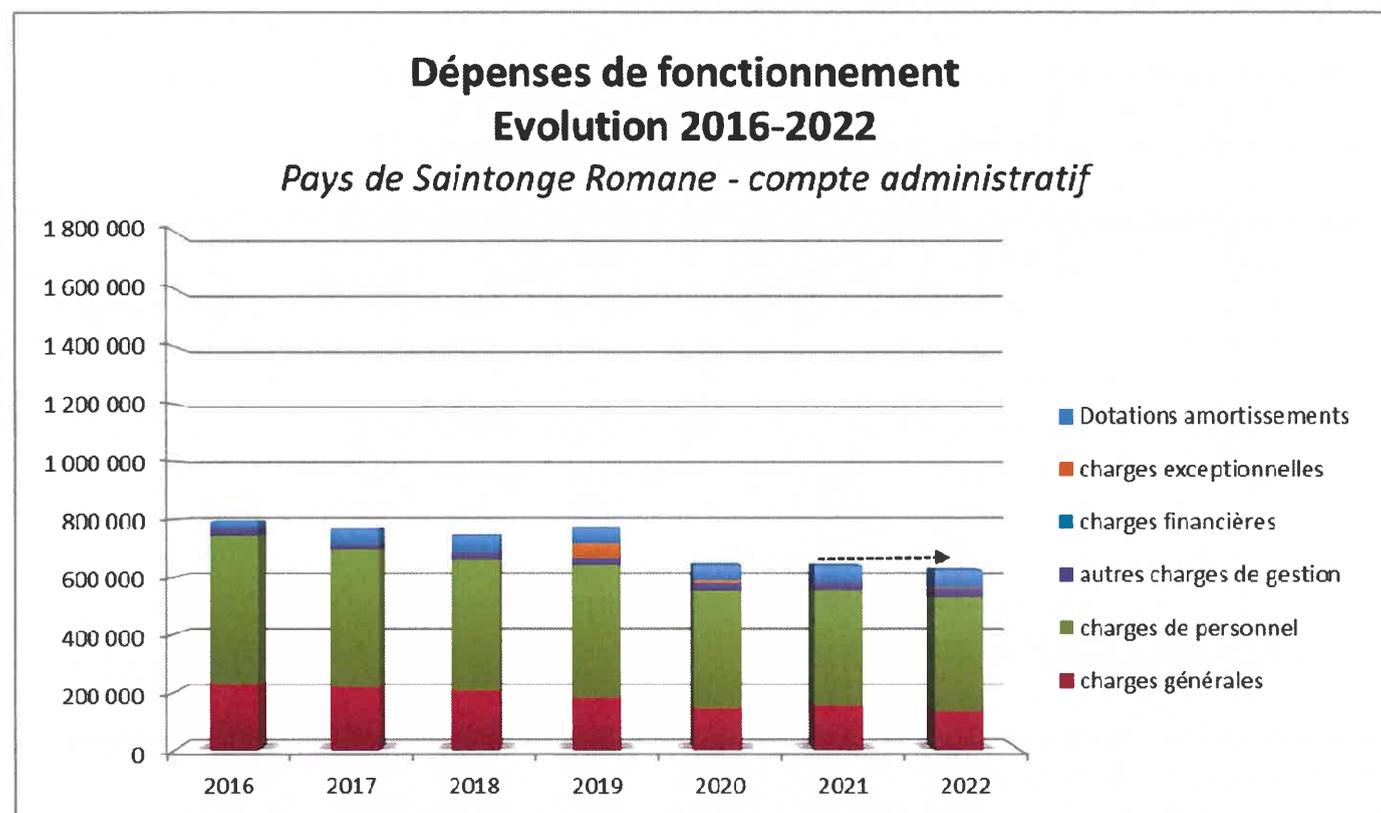
## PROJECTION DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté	18 826,38	Solde reporté	146 962,12
Recettes	634 024,66	Recettes	101 624,88
Dépenses	623 354,80	Dépenses	39 830,44
<b>Résultat annuel</b>	<b>10 669,86</b>	<b>Résultat annuel</b>	<b>61 794,44</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>29 496,24</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>208 756,56</b>
<b>Résultat total :</b>		<b>238 252,80</b>	
Engagements en recette	122 032,00	RAR en recette	-
Engagements en dépense	5 555,00	RAR en dépense	209 829,00
<b>Solde engagements</b>	<b>116 477,00</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>-209 829,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>145 973,24</b>	<b>Total investissement</b>	<b>- 1 072,44</b>
<b>Ensemble Fonctionnement / Investissement</b>		<b>144 900,80</b>	

Monsieur ROUET indique, concernant la projection de résultats de l'exercice 2022 qu'il y a un résultat positif de 10 669,86 € mais qu'il n'a pas été possible de rattacher une dépense à cet exercice. Elle a donc été transférée sur 2023. Le résultat est un peu supérieur que prévu et aurait dû être autour de 4 000 €. Mais cela ne change rien puisque cette charge sera prise sur 2023 d'autant qu'il y aura le transfert du résultat intégral.

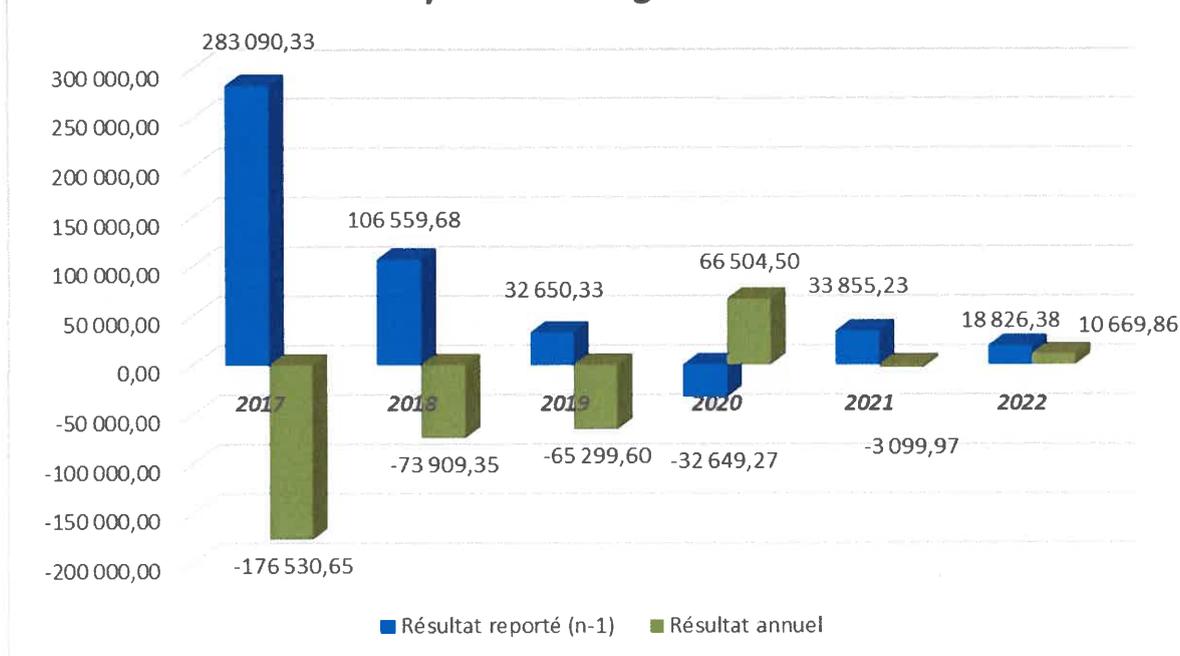
Monsieur ROUET est satisfait de l'équilibre budgétaire malgré toutes les augmentations de charges.

Les 122 032 € en engagements en recettes correspondent aux subventions de la Région au titre du Programme LEADER.



divers : atténuation charges, produits et ventes, autres produits et produits exceptionnels, opérations d'ordre entre sections, etc.

## Résultats des exercices budgétaires 2017-2022 Pays de Saintonge Romane



Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté (n-1)	283 090,33	106 559,68	32 650,33	-32 649,27	33 855,23	18 826,38
Résultat annuel	-176 530,65	-73 909,35	-65 299,60	66 504,50	-3 099,97	10 669,86

Le résultat 2022 est légèrement positif, suite à l'augmentation des cotisations du socle commun en 2022.

### **B – 2023 : Une année de lancement de nouveaux projets majeurs :**

#### **1. Structure et gestion de l'encours de la dette**

Il n'y a pas de dette en cours.

L'avance remboursable de 100 000 € consentie par la Région a été soldée en 2021.

#### **2. La situation du personnel : la nécessité d'un recrutement pour renforcer l'équipe SCoT**

Au premier janvier 2023, les effectifs du Pays de Saintonge Romane sont :

- 2,5 agents pour le pôle administratif (direction, gestion des instances, suivi administratif, élaboration et mise en œuvre du budget, gestion de la structure, suivi des ressources humaines, accueil, standard, courrier, communication ...)
- 3,5 agents pour le pôle aménagement (SCoT, Urbanisme, SIG et Observatoires) :
  - Service : SCoT Urbanisme et Cadre de vie - 1,5 agents
  - Service SIG – 2 agents
- 1 agents pour le pôle Développement-animation :
  - Service : Animation et Gestion du programme LEADER – 1 agent
- et 1 agent (0,4 ETP) pour l'entretien des locaux.

De plus, le Directeur Général des services, est le chef de projet territorial dans le cadre du contrat de cohésion et dynamisation de Saintonge Romane.

L'année 2023 est marquée par la nécessité de recruter un chargé de projet SCoT, pour renforcer l'équipe afin de permettre au Pays de Saintonge Romane d'assurer la révision du SCoT dans les délais contraints de la loi Climat et Résilience. Le SCoT actuel restera exécutoire durant la période de révision, le travail réalisé par la Chargée de mission devra continuer d'être assuré. De plus, la loi Climat et Résilience va accentuer cette partie du travail (avis

sur les Documents d'urbanisme, avis CDAC, accompagnement des collectivités dans la mise en place de leurs documents d'urbanisme). Un poste de catégorie A contractuel de la fonction publique serait ouvert cette année.

Le remplacement du chef de projet SIG/Observatoires est également prévu dès cette année.

Le nouveau programme de la stratégie des fonds européens 2023-2027 nécessite le passage de Clotilde Blin de 0,15 ETP à 0,5 ETP pour renforcer l'équipe d'animation et gestion. Ce passage s'opérerait à partir de fin mars suite à la validation des élus en comité syndical.

L'évolution prévisionnelle des emplois et des charges de personnel depuis 2019 se présente ainsi :

Budget principal	2019		2020		2021		2022		Prévisionnel 2023
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
<b>Effectifs permanents (ETP)</b>	<b>8,88</b>	<b>8,57</b>	<b>8,68</b>	<b>8,50</b>	<b>8,59</b>	<b>8,27</b>	<b>7,86</b>	<b>7,52</b>	<b>8,21</b>
Fonctionnaires	5,79	5,54	5,66	5,50	5,58	5,27	4,85	4,52	4,21
Contractuels de droit public	3,09	3,04	3,02	3,00	3,01	3,00	3,01	3,00	4,00
Mis à disposition par le CDG	-	-							-
<b>Effectifs non permanents (ETP)</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	-	-			<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	-
Mis à disposition par la Chambre d'Agriculture	0,17	0,17	-	-			0,12	0,12	-
Autres (vacataires, etc.) en nb d'agents	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	-	-	<b>1</b>
<b>Dépenses de personnel (Chapitre 012)</b>	<b>476 750</b>	<b>456 478</b>	<b>422 584</b>	<b>408 195</b>	<b>421 328</b>	<b>400 356</b>	<b>420 000</b>	<b>392 187</b>	<b>495 234</b>

Le temps de travail est de 1 607 h par an. Le protocole d'aménagement du temps de travail prévoit les cycles suivants :

- ✓ Agents de direction : 39 heures hebdomadaires – 23 jours d'ARTT par an
- ✓ Autres agents de catégorie A, B et C (hormis l'agent à temps à non complet) : 37 heures hebdomadaires / 12 jours d'ARTT par an
- ✓ Agent à temps non complet : 14 heures hebdomadaires.

De plus, le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane adhère au CNAS pour l'ensemble des agents actifs et participe à leur protection sociale (complémentaire santé et prévoyance) selon une modulation familiale. Ces mêmes agents en activité bénéficient de tickets restaurant d'une valeur unitaire de 7 € pris en charge à hauteur de 60%.

### 3. Le Pays de Saintonge Romane, un rôle adapté aux besoins du territoire

Le Pays de Saintonge Romane en tant qu'acteur de coordination territoriale essentiel, pourra continuer de jouer son rôle d'interface entre les différentes strates des territoires et avec également la Région. Le rôle de fédérateur et facilitateur du Pays de Saintonge Romane réaffirmé, les élus et les techniciens continueront de travailler à l'échelle de ce bassin de vie avec les trois EPCI et les Communes du territoire pour mener à bien l'ensemble des missions dédiées.

Le Pays de Saintonge Romane s'est doté d'un observatoire du territoire performant qui pourra être amené à être utilisé pour d'autres sujets que le suivi et la mise en œuvre du SCoT. Les évolutions réglementaires et locales liées à la planification vont nécessiter une proche concertation entre les différentes collectivités du territoire (communes, EPCI, Pays, etc.) mais également les partenaires. Le SCoT est en phase d'évaluation obligatoire et la prescription de la révision du SCoT est à prendre avant les 6 ans de l'approbation du SCoT (avant le 18 mai 2023).

Le SIG porté par le Pays de Saintonge Romane est un outil reconnu par les élus et partenaires pour son rôle facilitateur et de soutien à la décision. Sa transversalité et l'évolution des outils apportent un véritable soutien aux services opérationnels. Outil également d'analyse et de prospective, le SIG se veut au service de la stratégie territoriale et de la modernisation du service public.

La politique de valorisation des circuits courts se poursuit en 2023 avec le guide des producteurs fermiers, un site internet dédié, le suivi des projets du territoire en tant que partenaire dont notamment le Projet Alimentaire Territorial mis en place à l'échelle de la Saintonge Romane, porté par les EPCI.

Le programme LEADER 2014-2020 est en finalisation, le Pays de Saintonge Romane a réalisé la candidature au nouveau programme 2023-2027 et la convention avec la Région sera signée avant l'été. Le nouveau contrat de territoire avec la Région Nouvelle Aquitaine a été validé par les EPCI et sera validé par le Pays de Saintonge Romane au mois de mars.

#### 4. Les ressources du Pays en 2022 : Le rythme de retard de paiement des subventions s'est stabilisé

Le tableau des cotisations ci-dessous précise l'évolution des supports financiers nécessaires à la bonne marche des politiques publiques conduites par le Pays. Il en ressort une spécificité avec une participation des Communautés de communes pour des missions à la carte.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Conseil Départemental</b>	1 995	1 325	2 182	2 195					
<b>Conseil Régional</b>	141 131	130 444	216 276	13 096	86 385		34 163	17 059	17 070
<i>dont ingénierie</i>	51 000	0	188 148	0	21 111		29 363	17 059	17 070
<b>Europe</b>	57 504	63 426				121 382	107 175	44 549	37 147
<i>dont ingénierie</i>	42 336	57 953				92 300	104 935	43 407	37 147
<b>Cotisations (€)</b>	455 596,86	481 640,86	532 943,02	523 945	534 560	512 172	513 113	515 580	541 837
<i>Socle commun (€/hab.)</i>	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	5,00
<i>A la carte (€/hab.)</i>	+1,48	+2,19	+2,84	+2,84	+2,84	+2,56	+2,56	+2,56	+1,73

<sup>1</sup> + financements complémentaires chargé de mission Urbanisme par les CDC

<sup>2</sup> syndicat mixte à la carte : urbanisme

Concernant le projet du budget, il s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, pour la section de fonctionnement, à la somme de 886 070,23 € et à 273 973€ pour la section d'investissement.

La balance générale du projet de budget primitif 2023 se présente comme suit :

BALANCE GENERALE									
Section de fonctionnement									
Dépenses 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		202 535,00	202 535,00	013 - ATTENUATION DE CHARGES		46 000,00	46 000,00		
012 - CHARGES DE PERSONNEL		495 234,00	495 234,00	70 - PROD. SERV. DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES		-	-		
65 - AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		40 061,70	40 061,70	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	108 283,00	663 910,95	772 193,95		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		87 095,53	87 095,53	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		9 799,48	9 799,48		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 600,00	3 600,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		57 544,00	57 544,00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		29 653,00	29 653,00		
<b>Total</b>		<b>886 070,23</b>	<b>886 070,23</b>	<b>Total</b>	<b>108 283,00</b>	<b>749 363,43</b>	<b>857 646,43</b>		
<b>Déficit reporté</b>				<b>Excédent reporté</b>			<b>28 423,80</b>		
<b>Total dépenses et déficit reporté</b>			<b>886 070,23</b>	<b>Total recettes et excédent reporté</b>			<b>886 070,23</b>		
Section d'investissement									
Dépenses 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-	-	10 - APPORTS, DOT. ET RESERVES		4 072,44	4 072,44		
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES		-	-		
- Opération 11 - SIG	2 010,00	-	2 010,00	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		-	-		
- Opération 13 - équipement informatique	16 804,00	6 000,00	22 804,00	- Opération 23 - Etude pour un laboratoire de transformation collectif		-	-		
- Opération 17 - SCOT	191 015,00	25 291,00	216 306,00	- Opération 25 - Site internet du Pays		-	-		
- Opération 26 - Renouvellement de véhicule de service		-	-	- Opération 28 - Archéologie au pied des églises		-	-		
- Opération 27 - Equipement		-	-	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-	3 600,00		
- Opération 28 - Archéologie au pied des églises		-	-	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-	-		
020 - DEPENSES IMPREVUES		3 200,00	3 200,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		57 544,00	57 544,00		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		29 653,00	29 653,00	<b>Total</b>		<b>61 616,44</b>	<b>65 216,44</b>		
<b>Total</b>	<b>208 829,00</b>	<b>64 144,00</b>	<b>273 973,00</b>	<b>Excédent reporté</b>			<b>208 756,56</b>		
<b>Déficit reporté</b>				<b>Total recettes et report</b>			<b>273 973,00</b>		
<b>Total dépenses et report</b>			<b>273 973,00</b>						
Budget total									
Dépenses 2023				Recettes 2023					
Dépenses				Recettes					
1 160 043,23				1 160 043,23					

Monsieur ROUET indique qu'il va y avoir une augmentation significative en raison du versement du capital décès de 45 000 € qui entre dans les dépenses du Pays. Mais le Pays percevra 36 000 € des organismes de prévoyance. Il restera 9 000 € à la charge de la structure.

De plus, si le Comité Syndical en est d'accord, le Pays aurait besoin d'embaucher une personne pour le SCoT. Il y faudra aussi faire appel à des bureaux d'études pour le SCoT.

## Projet initial - 2023 : Présentation du financement des missions

(hors reports, participation à la candidature UNESCO, et fonds de réserve; et la section d'investissement apparaît pour information)

Montants totaux	Montants 2023			Montants 2022		
	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements
<b>Socle commun</b>	671 300	579 548	90 192	637 630	562 270	75 360
<b>Administration générale après ventilation / missions</b> <small>Quote-part / charges à caractère général (32,01 %)</small>	114 457	101 531	12 926	134 850	130 541	4 309
<b>Administration générale - coût global de fonctionnement</b>	<b>357 568</b>	<b>344 642</b>	<b>12 926</b>	<b>339 416</b>	<b>335 107</b>	<b>4 309</b>
Bâtiments et fonctionnement	118 000	118 000		105 989	105 989	
Indemnités des élus et frais annexes	20 863	20 863		16 921	16 921	
Ingénierie du pôle administratif : frais de personnel non ventilables + 2,69 ETP / 32,01 % <small>(en 2022 : 3,04 ETP / 39,73 %)</small>	157 561	144 635	12 926	166 925	162 616	4 309
Virement de section à section	3 600	3 600			-	
Solde des amortissements	57 544	57 544		49 581	49 581	
<b>Compétences déléguées</b>	<b>327 585</b>	<b>249 882</b>	<b>76 143</b>	<b>259 074</b>	<b>200 348</b>	<b>58 726</b>
<b>1. Contractualisation</b>	<b>126 366</b>	<b>49 623</b>	<b>75 183</b>	<b>109 366</b>	<b>51 600</b>	<b>57 766</b>
Programme LEADER	5 400	5 400		3 708	3 708	
Contractualisation régionale	1 560					
Région	59 299	15 884		48 601	9 165	
Ingénierie : 1,41 ETP / 16,81 % (en 2022 : 1,17 ETP / 15,28 %)			75 183			57 766
Quote-part / charges à caractère général (16,81 %)	60 107	60 107		57 057	57 057,50	
<b>2. Schéma de Cohérence Territoriale</b>	<b>201 219</b>	<b>200 259</b>	<b>960</b>	<b>149 707</b>	<b>148 747</b>	<b>960</b>
Fonctionnement	17 000	17 000		15 177	15 177	
Ingénierie 2 ETP / 23,80 % (en 2021 : 1 ETP / 13,07 %)	99 118	98 158	960	53 741	52 781	960
Quote-part / charges à caractère général (23,80 %)	85 101	85 101		80 789	80 789	
<b>Œuvres et services d'intérêt intercommunautaire</b>	<b>229 258</b>	<b>228 135</b>	<b>1 123</b>	<b>243 706</b>	<b>231 381</b>	<b>12 325</b>
<b>3. Activités d'études, d'animation ou de gestion</b>	-	-	-	<b>20 951</b>	<b>11 209</b>	<b>9 742</b>
Frais généraux culture et patrimoine - agenda des manifestations - guides réalisés par le Pays	-	-			-	
Agriculture - Circuits courts - Balades Romanes et Gourmandes - Dyalconnect	-	-		18 006	8 286	9 720
Ingénierie 0 ETP / 0% (en 2022 : 0,04 ETP / 0,46%)	-	-		2 945	2 923	22
Quote-part / charges à caractère général (0 %)	-	-		-	-	
<b>4. Système d'information Géographique</b>	<b>229 258</b>	<b>228 135</b>	<b>1 123</b>	<b>222 755</b>	<b>220 172</b>	<b>2 583</b>
Frais d'animation et de fonctionnement	39 720	39 720		41 012	39 552	1 460
Ingénierie 1,8 ETP / 21,42 % (en 2022 : 1,8 ETP / 23,53%)	112 947	111 824	1 123	109 033	107 910	1 123
Quote-part / charges à caractère général (21,42 %)	76 591	76 591		72 710	72 710	
<b>Missions à la carte</b>	<b>45 419</b>	<b>45 107</b>	<b>312</b>	<b>51 527</b>	<b>48 880</b>	<b>2 647</b>
<b>5. Projets culturels et/ou patrimoniaux</b>	-	-	-	<b>8 923</b>	<b>6 588</b>	<b>2 335</b>
Frais généraux		-		24	24	
Plaisirs de Saison (Animations autour de l'archéologie)		-			-	
Direction de l'Abbaye de Trizay						2 313
Ingénierie 0 ETP / 0 % (en 2021 : 0,11 ETP / 1,39%)				8 899	6 564	22
Quote-part / charges à caractère général (0%)				-	-	
<b>6. Aménagement et urbanisme</b>	<b>45 419</b>	<b>45 107</b>	<b>312</b>	<b>42 604</b>	<b>42 292</b>	<b>312</b>
Ingénierie 0,5 ETP / 5,95 % (en 2021 : 0,5 ETP / 6,54%)	21 309	20 997	312	20 092	19 780	312
Frais généraux	2 835	2 835		2 315	2 315	
Quote-part / charges à caractère général (5,95 %)	21 275	21 275		20 197	20 197	

A partir des affectations précisées au tableau précédent, les chiffres cadres constitutifs du DOB du Pays sont résumés dans le tableau ci-dessous :

### Synthèse du financement (hors : candidature Savoir-Faire du Cognac / UNESCO)

Opérations programmées	Montant des missions	Recettes	Montant des recettes	Totaux	Besoins en financement	
					€	€/ hab.
Opérations du socle commun	671 300	Autres financements	90 192	144 400	526 900	5,50
		Subventions ingénierie 2022 à recevoir	54 208			
Opérations à la carte	45 419	Autres financements	312	312	45 107	1,37

A partir des opérations programmées pour 2023, en distinguant d'une part le socle commun et d'autre part les missions à la carte, ce tableau permet de préciser les besoins en financement du syndicat de Pays compte tenu des différentes recettes attendues.

Le projet de budget s'équilibre compte tenu des reports de recettes de fonctionnement d'un montant total de 108 283€, et d'un excédent reporté de 28 423,80€, en intégrant une augmentation de 0,50 € par habitant. Ceci s'inscrit dans un environnement où une inflation significative a été constatée en 2022 et semble se confirmer pour 2023.

Cela représente :

- une augmentation de 0,50 € par habitant pour le socle commun (49 900 € / 95 800 hab.) soit un passage de 5 € à 5,50 € / habitant ;
- et diminution de 0,36 € par habitant la cotisation complémentaire des Communautés de Communes (missions à la carte) soit un passage de 1,73 € à 1,37€ / habitant ;

#### Totaux des contributions par EPCI (hors : cotisations UNESCO/Savoir faire du Cognac)

	Nb habitants (pop légale)	Cotisations socle commun à 5 €/hab.	Cotisations socle commun à 5,5 €/hab.	Cotisations à la carte à 1,37 €/hab.
CDA de Saintes	62 875	312 375,00	345 812,50	
CDC Cœur de Saintonge	17 997	89 985,00	98 983,50	24 655,89
CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	14 928	74 640,00	82 104,00	20 451,36
<b>Totaux</b>	<b>95 800</b>	<b>477 000,00</b>	<b>526 900,00</b>	<b>45 107,25</b>

Monsieur le Président ouvre le débat.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas possible de ne pas augmenter les cotisations. Il est préférable d'augmenter un peu la cotisation cette année plutôt que de demander une forte augmentation d'ici quelques temps.

Aucune observation n'étant faite, le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue de ce débat, qui ne donne pas lieu à vote.

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ **AVIS DU COMITE : PREND ACTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## PROGRAMME LEADER

### 2. Mobilisation de l'ingénierie 2023 [Décision]

Considérant la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, de mentionner par délibération le plan de financement affecté année par année pour la gestion et l'animation du programme LEADER 2014-2022, ainsi que pour le programme des fonds européens territorialisés 2023-2027.

Considérant les recommandations de la Région Nouvelle-Aquitaine d'affecter un minimum de 1.5 ETP pour l'animation et le suivi du programme des fonds européens territorialisés 2023-2027.

Considérant la nécessité de développer et maintenir une communication adaptée et de qualité sur ce nouveau programme auprès de tous les acteurs (porteurs de projets privés et publics, partenaires, membres du GAL, etc.)

Pour assurer l'animation et la gestion administrative des deux programmes pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, le Président propose de dédier 1.15 ETP du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023, puis 1.5 ETP du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023.

Cette ingénierie est ventilée comme suit au sein de l'équipe technique du Pays :

• Boris LEBLAY, animateur des Fonds Européens Territorialisés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Son temps de travail sera réparti comme suit : 0.25 ETP pour assurer l'animation programme 2014-2022 et 0.75 ETP pour assurer l'animation programme 2023-2027. Ce poste, et les coûts indirects afférents, sont financés à 78 % par le FEADER et 22 % par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat de développement et de transition du Pays de Saintonge Romane ;

• Clotilde BLIN, secrétaire des instances et chargée de communication. Ses missions interviendront sur le programme 2023-2027 et son temps de travail consacré à ses missions évoluera de la manière suivante : 0.15 ETP du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023 et 0.5 ETP du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023. Ce poste, et les coûts indirects afférents, sont financés à 80 % par le FEADER et 20 % par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Les charges directes liées à ces missions sont financées à 80 % par le FEADER et 20 % par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

<b>Budget prévisionnel Service Fonds Européens 2023</b>			
<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Animation et gestion 14/22</b>	<b>9 919,06 €</b>	<b>FEADER</b>	<b>58 286,36 €</b>
<b>Animation 23/27</b>	<b>48 957,41 €</b>	<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>9 919,06 €</b>
		<b>Pays de Saintonge romane</b>	<b>4 652,53 €</b>
<b>Coûts indirects</b>	<b>8 831,47 €</b>		
<b>Autres Frais</b>	<b>5 150,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>72 857,95 €</b>	<b>Total</b>	<b>72 857,95 €</b>

En l'absence d'observations, Monsieur le Président soumet cette décision au vote.

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ **AVIS DU COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

### **3. Mobilisation de l'ingénierie sur la fin de la programmation 2014-2022 (année 2024) [Décision]**

Considérant la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, de mentionner par délibération le plan de financement affecté année par année pour la gestion et l'animation du programme LEADER 2014-2022,

Considérant la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, de déposer une demande d'aide unique pour l'ingénierie couvrant les années 2023, 2024 et 2025 avant le 30 juin 2023.

Considérant la nécessité, sur l'année 2024, de suivre les derniers dossiers de paiement.

Le Président propose de dédier 0.1 ETP à l'animation et la gestion de la fin du programme 2014-2022 du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Monsieur BARREAUD, Vice-Président et Président du GAL du Pays de Saintonge Romane précise que sur cette période 2024, le Pays devra gérer le suivi des dossiers de paiement des porteurs de projets. Il n'y aura plus de programmation ou en avis d'opportunité sur de nouveaux dossiers puisque les dossiers sont clos depuis le 31 décembre 2022.

En l'absence d'observations, Monsieur le Président soumet cette décision au vote.

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ **AVIS DU COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **CONTRAT DE TERRITOIRE**

### **4. Demande de subvention pour le soutien à l'ingénierie portant sur le poste de Chef de Projet territorial et sur « l'Ingénierie LEADER » au titre du contrat de dynamisation et de cohésion [Décision]**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 approuvé par la Commission européenne le 26 septembre 2022

Vu les délibérations de la commission permanente de la Région Nouvelle Aquitaine n°2022.401.SP du 21 mars 2022 relative à la politique contractuelle territoriale

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, et notamment l'article 2 qui précise la compétence du Pays à représenter et engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente Maritime, telle que déléguée par ses membres

Considérant la sélection de la candidature du Pays de Saintonge Romane pour la mise en œuvre de stratégies intégrées sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Considérant que le contrat de développement et de transition entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Pays de Saintonge Romane prévoit d'accompagner l'ingénierie locale au travers des postes suivant :

- Chef de projet territorial, assumé par la direction du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane,
- Animateur de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027.

Le Président propose de valider les demandes des subventions suivantes auprès de la Région pour l'année 2023 :

- Chef de projet territorial : 12 500.00 €
- Animateur fonds européen : 9 919.06 €

En l'absence d'observations, Monsieur le Président soumet cette décision au vote.

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ **AVIS DU COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **5. Validation du Contrat de Territoire**

Le contrat de développement et de transitions a été annexé à la note de synthèse.

Monsieur BARREAUD indique que le contrat a été signé par les trois EPCI et le Pays de Saintonge Romane. Il faut que le Comité Syndical valide le document et délibère.

Aurélien DURAND, Directeur Général des Services, précise que les trois territoires et les services du Pays ont travaillé sur ce Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025. Trois axes ont été retenus :

- Axe 1 : Agir pour être reconnu comme un territoire attractif et innovant
- Axe 2 : Faire de la transition écologique et énergétique une réalité en Saintonge Romane
- Axe 3 : Renforcer le maillage du territoire en services de premières nécessités et construire une offre attractive des équipements sportifs, culturels, de loisirs

Le contrat a déjà été validé par les EPCI en Conseils Communautaires. La délibération du Pays est essentielle pour finaliser ce travail et lancer la mise en œuvre.

L'ensemble des projets a été fourni en annexe de la note de synthèse de cette séance. L'atout de ce Contrat est que les projets ne sont figés, il est possible d'ajouter de nouveaux projets.

Le Comité Technique et le Comité de pilotage seront régulièrement réunis afin de suivre les évolutions des projets.

Une signature de ce contrat sera faite avec le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine. La date sera communiquée quand les services du Pays en auront connaissance.

En l'absence d'observations, Monsieur le Président soumet cette décision au vote.

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ **AVIS DU COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président laisse la parole à Philippe SOULISSE, Vice-Président.

Monsieur SOULISSE informe les élus du Comité Syndical que l'inscription des Savoir-Faire du Cognac au patrimoine immatériel de l'UNESCO n'a pas, pour l'heure, été validée. Le Comité dédié doit donner son avis auprès de la ministre qui doit rendre ce résultat. C'est imminent.

Monsieur Jean-Luc MARCHAIS, Vice-Président en charge de l'Urbanisme et du PLUI à la Communauté d'Agglomération de Saintes indique qu'une invitation a été envoyée aux services du Pays. Il s'agit d'une conférence/séminaire organisée par la CdA de Saintes « vers un territoire en transition » sur l'aménagement dans le cadre de la loi Résilience et sur le thème du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) le 4 avril à 17h30 à la salle Saintonge à Saintes. Les élus de la CdA ont souhaité que les élus des deux Communautés de Communes puissent y être associés. Il est demandé que le Pays transmette cette invitation aux élus des deux EPCI.

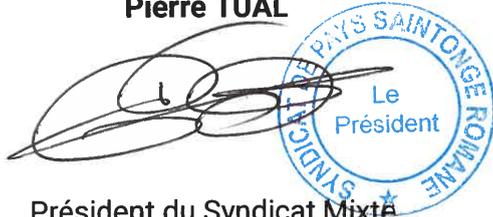
Monsieur TUAL et Monsieur BARREAUD demandent à Monsieur DRAPRON, Président de la CdA de Saintes que des interventions soient envisagées lors des Conférences des Maires au sujet du Programme des Fonds Européens. En

effet, 3 millions d'euros peuvent irriguer le territoire sur des projets qui entreront dans la stratégie définie. Il est primordial que les collectivités s'en saisissent. Une mobilisation sur l'attribution de ces fonds est nécessaire.

Monsieur le Président rappelle que le prochain Comité Syndical se focalisera sur le budget 2023 et aura lieu le mercredi 29 mars à 18h à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes.

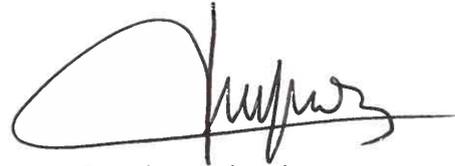
Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Président, lève la séance à 18h50. Il remercie les Vice-Présidents, les délégués et les agents du Pays de Saintonge Romane présents à ce Comité Syndical et rappelle que les services du Pays restent disponibles pour toute question.

**Pierre TUAL**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU PAYS SAINTONGE ROMANE" around the perimeter and "Le Président" in the center.

Président du Syndicat Mixte  
du Pays de Saintonge Romane

**Bruno DRAPRON**

A handwritten signature in black ink.

Secrétaire de séance